

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 9 MAI 2012

Informations brèves**Affaires du Grand Conseil**

Lors de sa séance du mercredi 9 mai 2012, le Conseil d'Etat a adopté un rapport à l'attention du Grand Conseil:

Demande d'un crédit complémentaire de 245.000 francs pour l'équipement d'un véhicule de soutien sanitaire cantonal

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 245.000 francs pour l'équipement d'un véhicule de soutien sanitaire cantonal, ainsi que le rapport y relatif à l'attention du Grand Conseil. Afin de doter le canton d'un poste médical avancé performant, le Conseil d'Etat a décidé en 2010 d'acquérir un véhicule de secours sanitaire (VSS) moderne, qui sera livré dans les prochaines semaines au SIS des Montagnes neuchâteloises qui s'est vu confié son exploitation dans le cadre d'un mandat de prestations. Les cantons de Vaud et du Valais (Chablais) et de Genève étant sur le point de passer commande d'un véhicule identique, il a été possible de saisir cette opportunité pour obtenir, grâce à une commande groupée, un rabais sur le prix du VSS. Le véhicule a été acheté pour un coût qui s'est monté à quelque 300.000 francs. Profitant de l'expérience des Vaudois qui travaillent avec un VSS depuis plus de quatre ans et qui ont adapté en 2011 la liste du matériel sanitaire nécessaire à l'exploitation d'un tel véhicule, un inventaire rigoureux a été réalisé pour l'équipement du VSS neuchâtelois. Sur cette base, le coût total du matériel sanitaire a pu être estimé à 245.000 francs, sachant qu'une partie du matériel disponible actuellement au sein des SIS a pu être réaffecté. Ajoutés au coût d'acquisition du VSS, la charge totale de cet investissement atteint près de 550.000 francs, raison pour laquelle le Grand Conseil est saisi d'une demande de crédit complémentaire.

Contacts: Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du DSAS, tél. 032 889 61 00;

Christophe Guye, chef du Service cantonal de la santé publique, tél. 032 889 62 00.

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale:

Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois

Le Conseil d'Etat soutient cette mesure, rappelant que depuis une quinzaine d'année, la volonté politique est de réduire la charge engendrée par le droit de timbre. Le gouvernement cantonal relève que cet impôt grève les liquidités des entreprises indépendamment de leur capacité financière, contrairement à l'impôt sur le bénéfice qui tient compte des résultats des entreprises. Dans un contexte économique mondial incertain, alléger la charge fiscale pour les entreprises semble donc opportun. En d'autres termes, le droit de timbre d'émission constitue aux yeux du Conseil d'Etat un désavantage compétitif non seulement pour la place financière suisse mais pour toute l'économie. Sa

suppression donnerait ainsi un nouvel élan à la croissance, et les affaires ayant émigré sous d'autres cieux pourraient alors être ramenées en Suisse.

Contact: Youssef Wahid, chef du Service cantonal des contributions, tél. 032 889 64 20.

Affaires cantonales

Départ à la retraite de l'archéologue cantonal Béat Arnold

Après 40 années passées sur les traces de notre passé, l'archéologue cantonal M. Béat Arnold a fait valoir son droit à la retraite et quittera ses fonctions au 30 juin 2012. Son poste sera prochainement remis au concours. C'est en 1972 que M. Béat Arnold entre aux services de l'Etat de Neuchâtel en prenant la direction des fouilles subaquatiques du village du Bronze final d'Auvernier-Nord. En 1979, il est engagé au poste nouvellement créé de collaborateur scientifique au sein de l'ancien Service d'archéologie. Six ans plus tard, en 1985, il est nommé archéologue cantonal adjoint, avant de devenir archéologue cantonal en 2001. Parmi les nombreuses actions et réalisations qui ont jalonné la riche et vaste carrière de M. Béat Arnold, relevons entre 1972 et 1973 la direction locale des fouilles de sauvetage du chaland gallo-romain de Bevaix long de 20 mètres. Dès 1979, il s'est en outre largement investi dans les travaux archéologiques en relation avec la construction de l'autoroute A5 pour faire face aux dimensions hors du commun des zones archéologiques touchées par les interventions du génie civil. Au final, ce sont 645 personnes qui ont participé aux fouilles autoroutières Neuchâtel-Saint-Blaise et Areuse-frontière vaudoise, oeuvrant pendant l'équivalent de 1.530 années! M. Béat Arnold s'est aussi investi dans la reconnaissance des sites palafittiques autour des alpes auprès de l'UNESCO. Au registre des publications, il a créé et dirigé en 1986 la série "Archéologie neuchâteloise" avec Michel Egloff, comptant 50 volumes, et, en 2007, réalisé la série "Archéologie neuchâteloise numérique", dont sept numéros sont actuellement édités. Il est également l'auteur de 10 monographies et de 93 articles, codirecteur de deux monographies et coauteur de 13 articles. En outre, il est le conseiller scientifique de deux films, l'un consacré au "Village englouti de Cortaillod-Est" (1983), l'autre à la construction navale de tradition celtique sur la base des découvertes faites dans le lac de Neuchâtel (2003), films ayant obtenu plusieurs distinctions internationales. A relever encore que M. Béat Arnold a été président de la Commission scientifique de la Fédération des sports subaquatiques (1977-1986), membre du comité de la Société neuchâteloise des sciences naturelles (1977-1989) et de la commission scientifique de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie (1982-1990), et également membre de la Commission de construction du Laténium et de son comité scientifique (1997-2001). Le Conseil d'Etat remercie vivement M. Béat Arnold, qui se sera investi durant 40 années dans la sauvegarde du patrimoine culturel enfoui et aura procédé au développement d'une archéologie dynamique dans le canton de Neuchâtel. Le gouvernement cantonal l'assure de sa plus profonde reconnaissance pour l'ampleur des tâches accomplies et lui présente ses meilleurs vœux pour une pleine et heureuse retraite.

Contact: Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Exploit du Neuchâtelois Raphaël Domjan avec PlanetSolar: courrier de félicitations du Conseil d'Etat

C'est avec une grande joie, mais également de la fierté et de l'émotion que le Conseil d'Etat a adressé mardi 8 mai 2012 dans un courrier ses plus vives félicitations au Neuchâtelois Raphaël Domjan pour son magnifique exploit avec PlanteSolar. Après 19 mois de navigation, un périple nautique de plus de 60.000 kilomètres, le Neuchâtelois Raphaël Domjan a réalisé son grand rêve, soit boucler le tour du monde à bord d'un bateau solaire, le plus grand jamais construit. Un incroyable défi technique, doublé d'une extraordinaire aventure humaine, tient à relever le gouvernement cantonal dans sa mission à ce héros des temps modernes. L'exploit mené par Raphaël Domjan, avec qui le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du Département de la gestion du territoire (DGT) est

toujours resté en contact, ouvre la voie à des solutions innovantes et démontre que l'énergie solaire a un gros potentiel d'avenir. Cette réalisation doit entraîner tous les jeunes ingénieurs et entrepreneurs à s'impliquer encore plus dans le développement des énergies renouvelables. Avec cette performance admirable, Raphaël Domjan devient un ambassadeur important de l'énergie solaire, participant à la promotion du canton de Neuchâtel en tant qu'acteur de premier ordre dans les hautes technologies et l'innovation. Le Conseil d'Etat se réjouit d'accueillir Raphaël Domjan au Château de Neuchâtel dès son retour en Suisse afin de le féliciter officiellement.

Contact: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Scrutin fédéral du 23 septembre 2012: demande d'autorisation du vote électronique, qui s'appliquera également au scrutin cantonal sur le RER neuchâtelois

Après 17 tests de vote électronique couronnés de succès réalisés dans le cadre d'une votation fédérale entre 2005 et celle du 11 mars 2012, le Conseil d'Etat prévoit un nouvel essai pour le scrutin fédéral du 23 septembre 2012, qui comprendra également un objet cantonal avec la votation sur le RER neuchâtelois pour lequel le vote électronique s'appliquera également. Il a ainsi adressé une demande d'autorisation dans ce sens au Conseil fédéral. Le Conseil d'Etat a par ailleurs reçu l'autorisation de procéder à un 18^e test de vote électronique lors du scrutin fédéral du 17 juin 2012, qui s'appliquera aussi aux deux objets cantonaux et aux quatre objets communaux soumis à votation. Tout comme pour le scrutin du 17 juin, le Conseil d'Etat part du principe que pour celui du 23 septembre 2012, la limite du nombre d'électrices et d'électeurs pouvant voter par Internet sera fixée à 25.000. Quant à l'intégration des Suissesses et des Suisses de l'étranger au processus de vote électronique, elle est à nouveau prévue pour autant qu'ils aient conclu un contrat d'utilisation du Guichet unique.

Contact: Pascal Fontana, secrétaire général de la chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 06.

Nomination universitaire

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination de la personne suivante à l'Université de Neuchâtel:

- Mme Martine Rebetez, docteure ès lettres de l'Université de Lausanne, est nommée en qualité de professeure extraordinaire pour une période de quatre ans conformément à la loi sur l'Université, soit du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2016.
- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 10 mai 2012